

## PROCÈS-VERBAL

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

**Assistent également à la réunion :**

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

**Excusée**

Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2022 .....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	3
1.	Statistiques .....	3
2.	Crise ukrainienne.....	5
3.	Événements .....	7
4.	UCI/UEC.....	7
5.	CNOSF/COJO.....	8
6.	Activité fédérale .....	8
7.	Point Ressources Humaines .....	9
8.	Point numérique.....	9
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL .....	10
1.	Président de la LNC.....	10
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire .....	11
3.	Directeur technique national .....	12
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION .....	13
VI.	COMMISSIONS.....	16
1.	Piste .....	16
2.	BMX .....	20
3.	Route .....	20
VII.	FINANCES.....	22
VIII.	RETOUR SUR LE CONGRÈS FÉDÉRAL DE GUÉRET.....	24
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES .....	25
X.	QUESTIONS DIVERSES.....	26

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce que Marie-Françoise POTEREAU est excusée en raison de son départ pour la Finlande où elle représentera le CNOSF dans le cadre de sa délégation sur le FOJE (Festival Olympique de la Jeunesse Européenne).

Il fait part du décès de Marie-Antoinette CANU, dirigeante bénévole du Comité Départemental des Bouches-du-Rhône durant de longues années et qui a exercé plusieurs mandats au sein du Conseil d'administration, puis du Conseil Fédéral de la FFC. Le Bureau Exécutif adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches, à son compagnon, Lucien BOUSQUET, au Comité Départemental des Bouches-du-Rhône et au Comité Régional Sud-Paca. Le vélo a constitué pour Marie-Antoinette CANU une part importante de sa vie.

Éric JACOTÉ représentera le Bureau Exécutif lors de ses funérailles qui se tiendront à Marseille.

## **II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2022**

*Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 9 février 2022 est approuvé à l'unanimité.*

## **III. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **1. Statistiques**

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 98 536 licenciés au 15 mars 2022, soit une augmentation de 14,40 % par rapport au 15 mars 2021.

Avec respectivement +15 % et +2,17 %, les territoires métropolitains et les territoires ultramarins voient le nombre de leurs licenciés progresser, et ce en dépit de la crise sanitaire qui touché plus durement l'outre-mer.

Quatre Comités Régionaux ont d'ores et déjà dépassé leur quota de la saison précédente :

- la Bretagne ;
- le Centre-Val de Loire ;
- la Nouvelle-Aquitaine ;
- les Pays de la Loire.

Les effectifs féminins s'établissent à 11 382 licenciées, représentant ainsi 11,55 % des effectifs totaux.

Toutes les disciplines sont en augmentation :

- Cyclisme dit traditionnel : +14,30 % ;

- VTT : +15,23 % ;
- BMX : + 13,30 % ;
- autres disciplines : + 14,40 %.

Face à la progression constante des licenciés en BMX, plusieurs clubs rencontrent des difficultés d'accueil (manque de créneaux et d'éducateurs) et sont dans l'obligation de refuser de nouvelles inscriptions. Aussi convient-il de mener diligemment une réflexion sur cette problématique afin que le développement de cette discipline ne soit pas limité par les équipements sportifs et les structures.

Toutes les catégories de licences sont également en hausse :

- Compétition : + 18,65 % ;
- Apprentissage-Bien-être : +14,67 % ;
- Loisirs-Performance : + 5,62 % ;
- Staff Pro : +8,89 % ;
- Staff : 13,86 %, soit 72 arbitres de plus par rapport au 15 mars 2021. Si cette progression demeure positive, elle ne compense pas les pertes des années précédentes et le manque d'arbitres dans certaines disciplines est de plus en plus prégnant.

Fabien RAFFOUX précise que la courbe des licenciés au 15 mars 2022 est identique à celle du 15 mars 2020, date à laquelle l'activité s'est arrêtée pour cause de confinement. De fait, elle devrait encore progresser dans les semaines à venir et se rapprocher ainsi de la courbe de 2019.

Avec un taux supérieur aux deux saisons précédentes, l'enregistrement des licences se poursuit sur une dynamique très satisfaisante.

Quant à la dématérialisation des demandes, elle s'établit à 89,9 % en métropole.

Le Président explicite qu'il serait pertinent de réactiver dès à présent la communication de relance en direction des licenciés de 2020 n'ayant pas renouvelé leur adhésion en 2021 et en 2022 afin qu'ils soient informés de la reprise de l'activité et de l'établissement des calendriers.

Sylvain DUPLOYER revient sur les propos de Yannick POUHEY concernant la saturation des clubs de BMX et souligne qu'il importe de mettre en œuvre des actions visant à pallier cette situation et à développer cette activité au sein d'autres clubs, tels que les clubs de Route.

Le Président indique que la FFC est en mesure aujourd'hui de mettre en place des moyens humains depuis la cellule développement afin d'accompagner les clubs sur l'emploi et les équipements. Il est essentiel que la Fédération mobilise les clubs et les accompagne dans la captation de financements auprès de leurs villes.

Yannick POUHEY note qu'il conviendrait également de solliciter les collectivités territoriales pour la création de pistes de BMX, infrastructures qui rencontrent toujours beaucoup de succès auprès des populations, en proposant des projets clé en main.

Sylvain DUPLOYER fait valoir que les clubs sont des interlocuteurs privilégiés pour les municipalités et qu'ils ont réussi par le passé à déclencher de nombreux projets.

Le Président note qu'il serait opportun de prendre appui sur le fort développement de cette discipline pour aider à la création de clubs de Pump Track, lesquels pourraient ensuite lancer une section de BMX et ainsi capter des pratiquants existants.

Il propose de mettre en place les deux actions suivantes :

- la réalisation d'un inventaire des villes assez importantes ne disposant pas d'équipement de BMX et ayant à proximité un club fédéral actif. Puis lancer une prospection en direction de ces clubs et de leurs collectivités en leur proposant un accompagnement dans leur démarche de financement des équipements et de l'encadrement ;
- la désignation d'un chef de projet Pump Track afin d'organiser et de structurer cette activité de manière fédérale.

## **2. Crise ukrainienne**

Le Président déclare que la Fédération soutient le peuple ukrainien et qu'elle a une pensée profonde pour toutes celles et tous ceux qui souffrent de cette guerre.

Face aux différentes initiatives qui ont émergé, la FFC a lancé un appel en direction des structures fédérales souhaitant mettre en œuvre des actions de solidarité envers l'Ukraine. À ce jour, onze initiatives relatives à l'accueil de cyclistes ukrainiens ont été proposées

À noter que l'UCI et l'UEC travaillent avec la fédération ukrainienne pour recenser les besoins et identifier les pays pouvant accueillir les cyclistes et leurs familles qui souhaiteraient et pourraient quitter leur pays.

De son côté, le mouvement sportif français relaie les initiatives de solidarité vers l'État français.

S'agissant de la question politique, la FFC, l'UCI, le CNOSF ainsi que le ministère des Sports se sont alignés sur la position du CIO à savoir :

- fin de l'organisation d'épreuves en Russie et en Biélorussie ;
- fin de l'accueil des sélections russes et biélorusses dans le cadre des Championnats du Monde. Cette disposition concerne également les athlètes qui pourraient concourir à des épreuves sous les couleurs russes.

Ces exclusions qui affectent la participation des athlètes et des arbitres ne concernent pas pour l'heure les officiels Russes et Biélorusses présents dans les instances dirigeantes des fédérations internationales ou européennes. Toutefois, l'UEC a décidé récemment de suspendre les membres russes et biélorusses de son Comité directeur jusqu'à nouvel ordre.

En ce qui concerne les cyclistes, Pavel SIVAKOV ainsi que deux cyclistes mineurs binationaux (russes et français) ont opté pour la nationalité sportive française. De fait, ils courent dorénavant pour la France.

Il est évident que cette guerre fait peser un risque économique considérable sur l'économie du pays, notamment après deux années de crise sanitaire, en raison de la hausse des prix de l'énergie et du contexte inflationniste. Cette situation extrêmement inquiétante ne manquera pas d'affecter également la Fédération dont les compétitions sont étroitement corrélées aux déplacements. La crainte d'une diminution de l'activité pour cause d'augmentation des coûts est prégnante.

En conséquence, la FFC doit impérativement se réorganiser en cellule de crise, laquelle sera pilotée par le Trésorier général, afin de mettre en place des mesures visant à freiner diligemment l'augmentation des dépenses et à éviter que le système fédéral ne soit durement affecté.

Gilles DA COSTA confirme qu'il est impératif que la FFC agisse avec célérité pour amortir les coûts énergétiques et protéger ainsi l'écosystème fédéral — clubs, Comités Régionaux, Comités Départementaux et licenciés.

Pour l'heure, les pistes de réflexion sont les suivantes :

- limiter les kilomètres parcourus en optimisant et en maximisant les visioconférences (commissions, Bureau Exécutif et Conseil Fédéral) ;
- revoir le montant de l'indemnité kilométrique fixée à 0,33 centime accordée aux bénévoles présents sur les épreuves ;
- rendre l'offre de pratique plus proche des pratiquants en ~~ouvrant~~ ouvrant les règles d'accès aux compétitions. L'assouplissement de certaines règles aura un impact positif sur la politique RSE de la FFC dont le déploiement s'en trouverait accéléré.

Pour ce qui est du volet solidarité, Gilles DA COSTA tient à souligner que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères coordonne tous les envois de matériel et d'équipements aux pays frontaliers de l'Ukraine, et que des listes précises des besoins ont été établies. Quant à l'accueil des réfugiés, il est encadré par le ministère de l'Intérieur. De fait, il convient d'agir en lien avec lesdits ministères et les préfetures.

Le Président ajoute que la Fédération n'entend pas agir seule sur un sujet aussi complexe. Elle relaiera les différentes actions vers les ministères concernés en concentrant les initiatives de générosité exprimées par ses structures et en référera aux autorités compétentes. Les structures seront dans tous les cas tenues informées des suites données par les autorités.

Il remercie Ludivine DESMONTS-MORNET et Patrick CLUZAUD pour le travail effectué en matière de recueil des diverses initiatives.

Par ailleurs, s'agissant de l'ouverture des épreuves du calendrier fédéral, il confie à Yannick POUÉY et à Nicolas ANDRÉ le soin de se rapprocher des présidents des commissions sportives afin d'effectuer un point sur le volet réglementaire et que des propositions soient présentées dans les meilleurs délais

Xavier JAN déclare que la LNC se tient aux côtés de la Fédération pour soutenir toutes les actions de solidarité qui seront mises en place.

Il annonce que l'équipe Gazprom, équipe enregistrée en Suisse, basée en Italie et financée par Gazprom Allemagne, qui devait courir en deuxième division sur des épreuves françaises a été suspendue. Or, cette décision a pour conséquence de priver totalement de revenus les familles des cinquante-cinq membres (athlètes et staff) de cette équipe qui ne comporte que huit coureurs russes et qui n'a jamais couru en Russie. Cette suspension n'a pas manqué de provoquer une certaine colère au sein de l'équipe, d'autant que l'UCI n'a toujours pas suspendu les dirigeants russes présents au sein de ses instances de gouvernance.

Le Président entend parfaitement la difficulté de faire comprendre la résonance géopolitique des sanctions auprès des citoyens « ordinaires ». Néanmoins, il rappelle que ces différentes sanctions, y compris celles ayant trait au sport, constituent un outil de pression visant à faire bouger la Russie par rapport à la gouvernance russe. Il est certain que ce sujet est à la fois complexe et extrêmement délicat.

### **3. Événements**

Le Président évoque les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et les appels d'offres du COJO auxquels le groupement composé de la FFC, de l'UCI et d'ASO a souhaité répondre.

Nicolas ANDRÉ annonce que le groupement a déposé son dossier concernant le vélodrome (le BMX Racing et la Piste relatifs aux ensembles A et B) et Élancourt (le VTT relatif à l'ensemble A) le 11 mars 2022. La soutenance de ces propositions aura lieu le 25 mars au matin. Quant à la signature, elle devrait avoir lieu au début du mois d'octobre.

S'agissant de la Route, la réunion de lancement se tiendra le mercredi 23 mars. Bien que l'UCI n'ait pas souhaité s'engager sur cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), David LAPPARTIENT a manifesté clairement son soutien au groupement composé de la FFC et d'ASO au travers d'une lettre. Au total, quatre groupements devraient répondre au dit AMI. Les dossiers devront être déposés le 3 mai au plus tard et la réponse interviendra le 29 juin.

Le Président relate la rencontre qui a eu lieu entre la Haute-Savoie, l'État et la Fédération le 18 février et lors de laquelle les rétroplannings relatifs à l'organisation des Championnats du monde 2027 ont été mis en place.

### **4. UCI/UEC**

Le Président fait part du Comité directeur de l'UCI qui s'est tenu les 10 et 12 février 2022 durant lequel la question relative aux transsexuels a été abordée. À ce jour, l'UCI n'applique pas la doctrine du CIO en la matière. Les réflexions se poursuivent tant au sein de l'UCI qu'au sein de nombreuses fédérations sportives quant à la réglementation *ad hoc* à adopter.

La tenue des Championnats du Monde Pumptrack a été confirmée ; leur organisation a été confiée à Vélo Solutions. La FFC prendra contact avec cet opérateur afin d'évoquer la création un circuit national.

Le premier Championnat du Monde Gravel se tiendra à Sienne (Italie).

S'agissant des Championnats du Monde Route Femmes, il a été décidé de créer un titre Espoir avec une course unique.

Dans le cadre des Jeux olympiques 2024, les quotas Hommes et Femmes pour la Route ont été harmonisés comme suit : les quotas Hommes passent de 130 à 90 et les quotas Femmes de 67 à 90. Ce changement ne modifie nullement le nombre de nations qui demeure identique.

En ce qui concerne les Jeux olympiques 2028, les discussions se poursuivent concernant l'entrée du relai mixte sur Route, le VTT short Track et le e-cycling. Cette dernière discipline sera sur des quotas supplémentaires le cas échéant.

Les Championnats du Monde 2023 auront lieu à Glasgow du 3 au 13 août (les épreuves Route Hommes se déroulent le 13 août).

Enfin, le Congrès de l'UEC s'est tenu le 5 mars durant lequel la guerre en Ukraine a été très largement discutée. À noter que lors de cet événement, la France a reçu le trophée de la première nation au classement des Championnats d'Europe.

## **5. CNOSF/COJO**

Il informe de la publication le 2 mars 2022 de la loi sur la démocratisation du sport qui en dépit des amendements proposés par le mouvement sportif demeure assez similaire au projet initial. Une synthèse des principaux points (instauration des quotas hommes/femmes ; nombre de mandats limité ; vote des clubs ; simplification du CACI et transparence de la vie publique) sera exposée dans le cadre d'un prochain Bureau Exécutif.

Christophe LAVERGNE précise que cette synthèse sera effectuée à l'issue de la publication des décrets.

Xavier JAN redoute que la mesure relative à la transparence de la vie publique n'effraie certains bénévoles au regard de la complexité des dossiers qui doivent être rendus, surtout lorsque ces personnes n'ont ni accès aux comptes bancaires ni aux moyens de paiement des organisations pour lesquelles elles œuvrent. Aussi est-il fort probable que de nombreux bénévoles ne se représentent pas lors du renouvellement des instances.

## **6. Activité fédérale**

Le Président fait part de la réunion entre la Fédération, ASO et les magasins Leclerc sur le Savoir rouler à vélo et les dispositifs de CEE (Certificats d'économie d'énergie) afin d'apporter des points d'éclaircissement sur ces sujets.

Il relate également sa rencontre avec Ari BENHACOUN, directeur général de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, lors de laquelle plusieurs sujets ont été débattus, tels que celui ayant trait au financement de l'acquisition des locaux de Trappes. Le Président adresse tous ses remerciements à Maximin BESSI de Vélopolis qui a œuvré à l'organisation de cet important rendez-vous.



Enfin, s'agissant de la formation des dirigeants, projet qui a été confié à Christine BAROCHE, un système de webinaires sera mis en place ainsi qu'un calendrier précis des sessions et des thèmes abordés. Le premier cycle, validé par le BE, devrait démarrer dans le courant du mois d'avril 2022.

## **7. Point Ressources Humaines**

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 54,21 ETP au 28 février 2022 et demeure identique à celui du mois de janvier 2022.

La campagne d'entretiens est terminée. Les entretiens ont été remontés et validés. Ils sont à présent exploités par l'équipe RH en vue notamment de la construction du plan de compétences avec la mise en place des formations, soit à titre individuel, soit à titre collectif, en fonction des demandes et des besoins identifiés, ainsi que des financements disponibles.

Le dossier relatif à l'agrément au service civique auquel a été ajoutée la rubrique « Génération Paris 2024 » a été déposé.

Un CSE extraordinaire s'est tenu le mardi 15 mars 2022 lors duquel un avis favorable a été rendu concernant la réorganisation de la DAS.

Nicolas ANDRÉ explique que la réorganisation de sa direction a pour objectif d'offrir une meilleure lisibilité externe et d'apporter une cohérence au niveau des fonctions internes. La présentation de la nouvelle dénomination et de la nouvelle répartition des postes est effectuée et recueille l'approbation des membres du BE à un détail près concernant la dénomination d'une fonction restant à acter rapidement par le secrétaire général en accord avec le Président et le directeur.

Le Président ajoute que des ressources humaines supplémentaires s'agrégeront à cette nouvelle organisation pour répondre aux besoins des commandes des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

## **8. Point numérique**

Fabien RAFFOUX procède à la présentation succincte du système du contre-la-montre (CLM) mis en place en 2020, mais qui n'est que très peu utilisé.

Ce système est compatible avec toutes les plateformes PC, les tablettes et les smartphones à jour. L'application est accessible à partir de l'adresse <https://front.ffc.fr/webapps/clm/> via les navigateurs Internet, application qui peut être directement installée sur un appareil (icône CLM-FFC).

Pour activer le dispositif, il est nécessaire que le comité génère tout d'abord l'épreuve du contre-la-montre.

Au fur et à mesure de la mise en place des profils, des codes d'accès spécifiques sont attribués. Chaque code n'est utilisable que sur un seul appareil à la fois.

Pour permettre les tests et une préparation de l'événement en amont, toutes les données de course enregistrées dans le CLM sont effacées chaque soir jusqu'au jour de l'épreuve elle-même.

Le fonctionnement du système se base sur l'horloge interne de chaque appareil. De fait, les différents appareils ne sont pas synchronisés. En conséquence, il convient de se baser sur les temps relatifs de passage à chaque poste par rapport au chronomètre de départ, ce qui permet de calculer un décalage de temps au point de passage.

Le système fonctionne en mode déconnecté : seules les étapes d'initialisation et de finalisation nécessitent du réseau. Si un point de contrôle n'est pas relié au réseau Internet, les données sont conservées localement jusqu'à la reconnexion au réseau.

Dès lors que l'appareil est connecté au réseau, l'envoi et la réception des données se font automatiquement.

Un tableau complet des passages enregistrés aux différents points de chronométrage s'affiche avec la possibilité de classer par ordre de dossard ou selon les écarts relatifs de passage à chaque point.

Les résultats apparaissent dans un délai maximum d'une minute en fonction de l'accès Internet de chaque appareil connecté.

La DTN a utilisé ce système lors des Championnats du Monde et des Championnats d'Europe pour effectuer des chronométrages parallèles et il s'avère que les décalages étaient identiques.

Le Président salue le travail réalisé par Fabien RAFFOUX qui met à la disposition des clubs des outils techniques supplémentaires.

Nicolas ANDRÉ déclare que ce système sera prochainement testé sur les épreuves fédérales. Il ajoute que la production télévisée et les commentateurs sont très intéressés par ces points intermédiaires qui peuvent être multipliés.

Fabien RAFFOUX précise que ces chronométrages ne sont pas officiels et qu'ils ne peuvent donner lieu à des records ; il ne s'agit que de temps de passage.

Nicolas ANDRÉ le confirme et souligne que lors des retransmissions télévisées, la mention « Chronométrage non officiel » apparaîtra.

#### **IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

##### **1. Président de la LNC**

En préambule, Xavier JAN adresse tous ses remerciements au Président et à tous les membres de la Fédération pour leur accueil chaleureux lors du Congrès de Guéret. Ce fut pour lui un véritable plaisir que de participer à cet événement qui a permis des échanges particulièrement riches.

Il annonce que les équipes françaises totalisent à ce jour dix-sept victoires avec onze coureurs différents. Pour la première fois, deux coureurs français ont remporté une victoire le même jour sur l'UCI World Tour (Paris-Nice et Tirreno).

S'agissant de la pandémie de Covid, le protocole UCI est maintenu au moins jusqu'à mi-avril en raison d'un pic de contaminations élevé, et ce en dépit d'une très large couverture vaccinale.

À la suite d'une réflexion menée par le groupe de travail relatif à la participation aux épreuves françaises auquel participe la FFC, il a été décidé que l'Équipe de France Espoir pourrait participer à des épreuves professionnelles dans le cadre d'une préparation. En revanche, le groupe de travail n'a pas émis un avis favorable concernant la participation des équipes de France à connotation régionale pour des raisons d'équité sportive, sachant qu'il ne s'agit pas d'une mesure réglementaire mais du libre choix de l'organisateur.

Le groupe de travail mènera prochainement une réflexion ayant trait à la problématique des équipes de Cyclo-cross continentales qui souhaitent participer aux épreuves du calendrier professionnel français comme les y autorise la réglementation de l'UCI. Or, il importe d'harmoniser le niveau d'exigence et d'obligations entre les équipes Amateur et les équipes continentales.

Xavier JAN sollicite auprès de Christophe LAVERGNE des précisions quant à l'ouverture des paris sur les compétitions féminines et signale la nécessité de rappeler l'interdiction faite aux athlètes de parier tant sur des sites français que sur des sites étrangers.

Christophe LAVERGNE indique que la FFC n'a pas été saisie par l'ANJ (Autorité nationale des jeux, anciennement AJERL) sur ce type de demandes. Or, il existe de très nombreux sites qui ne sont pas agréés par l'ANJ et qui peuvent passer au travers de ses vérifications.

Il est primordial que la LNC et la FFC mènent une réflexion sur ce sujet afin d'éclaircir certains aspects. Le Président partage cette considération.

## **2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire**

Éric MEINADIER procède à la présentation du rétroplanning concernant la mise en place de LOGICOSS, logiciel de récupération de données sur les interventions des médecins et secouristes lors des compétitions fédérales afin de rationaliser les moyens :

- mars diffusion de l'information vers les Comités Régionaux ;
- mars : diffusion de l'information vers les dirigeants de clubs ;
- mars : information en direction des organisateurs d'événements ;
- mars : diffusion de l'information en direction des médecins et des secouristes présents sur les compétitions.

Il évoque ensuite la prévention cardiologique et propose que la Fédération participe au projet de soutien de la fondation Cœur et recherche et de l'association Cardiac des Monts.

Ce projet prévoit de créer une équipe composée d'une dizaine de cyclistes, qui participerait à l'étape du Tour avec un maillot aux couleurs de la FFC, de la fondation Cœur et recherche et de l'association Cardiac des Monts.

Des discussions sont en cours concernant la collaboration d'autres partenaires, notamment pour la production des maillots.

Le Président met aux voix la proposition d'Éric MEINADIER concernant la participation de la Fédération au projet de soutien de la fondation Cœur et recherche et de l'association Cardiac des Monts autour de l'étape du Tour.

*La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

### **3. Directeur technique national**

Christophe MANIN annonce que l'échéancier du contrat de délégation a été modifié. Dorénavant, il sera établi pour quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la 2<sup>ème</sup> année qui suit les Jeux olympiques. Par voie de conséquence, la prochaine demande interviendra le 30 juin 2025 et le nouveau contrat sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour les disciplines sportives inscrites au programme des JOP d'été : départ des quatre ans de la délégation « à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année qui suit celle des JOP d'été ». Dates des prochaines délégations : du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Pour rappel, les disciplines pour lesquelles la FFC a demandé la délégation sont les suivantes :

- Cycling E-sport ;
- Vélo à Assistance Électrique ;
- BMX Freestyle ;
- BMX Race ;
- Cyclisme sur Route ;
- Cyclisme sur Piste ;
- Vélo tout-terrain (VTT) ;
- Cyclo-cross ;
- Vélo Trial ;
- Gravel ;
- Cyclisme en salle ;
- Polo-vélo ;
- Vélo couché.

Les principaux éléments du contrat de délégation sont ensuite exposés par Christophe MANIN.

Le Président soumet au vote le contrat de délégation pour les disciplines fédérales.

*Le contrat de délégation présenté par Christophe MANIN est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Christophe MANIN informe du lancement de la campagne ANS/Projets sportifs fédéraux 2022 qui est ouverte depuis le 15 mars 2022.

Le montant de l'enveloppe, qui s'élevait à 1 380 400 euros en 2021, n'est toujours pas connu.

La Commission d'étude et d'attribution des subventions ANS se réunira fin mai ou début juin, et la validation par l'ANS interviendra au mois de juillet. Quant aux versements, ils seront effectués à la fin de l'été.

La question de la féminisation des staffs est ensuite abordée. En collaboration avec Éric MEINADIER et Damien VEDEL (responsable des kinésithérapeutes), la DTN a mis en place un indicateur de mixité des staffs des sélections nationales. Bien que la Fédération s'inscrive dans une démarche très volontaire, elle doit composer avec le problème des ressources humaines en raison du faible nombre de femmes dans certains métiers. Pour autant, la DTN s'est pleinement saisie de ce sujet, lequel est en constante amélioration à la faveur de la détection de profils et de la formation.

Il est rappelé que la question de la féminisation doit être portée par tous les acteurs de la Fédération.

Christophe MANIN cède la parole à Cathy MONCASSIN pour la présentation de la labellisation des Écoles françaises de cyclisme (EFC).

Cathy MONCASSIN explicite que dans le cadre du renouvellement des labellisations, il est proposé d'aller à la rencontre des clubs afin de répondre à leurs questions, de vérifier l'application des modalités associées au label et de les accompagner sur les sujets de développement.

Les 36 agents de développement régionaux et départementaux visiteront les 250 clubs qui regroupent au total 368 labels et un support Google Form recueillera toutes les données nécessaires. Les clubs recevront un courrier du Président les informant en amont de ces visites qui dureront environ une heure trente.

À l'issue de ces visites, un guide d'accompagnement mentionnant des pistes de développement sera remis aux clubs.

Yannick POUHEY relève qu'il importe de mener une réflexion concernant les régions n'ayant pas d'agent de développement.

Le Président le confirme.

Il met aux voix la proposition de Cathy MONCASSIN ayant trait au renouvellement de la labellisation des Écoles françaises de cyclisme (EFC).

*La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

## **V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION**

Patrick CLUZAUD annonce que la FFC a remporté un appel d'offres conjoint avec ALCELIA pour l'aménagement d'espaces VTT à Mayotte.

Une réunion a eu lieu avec la FUB autour de Génération Vélo et les enjeux afférents, tels que la reconnaissance des diplômes, la formation des éducateurs et le financement des interventions dans les écoles.

S'agissant des partenariats, la Fédération a signé un contrat avec Shimano et un contrat avec Punch Power. Elle a en outre conclu un échange marchandises avec Décathlon.

Ludivine DESMONTS-MORNET expose les différentes campagnes de communication menées sur les mondiaux 2022 (VTT, BMX et Piste) comme suit :

Objectifs :

- faire la promotion des événements fédéraux ;
- les transformer en achat sur la billetterie ou en présence (VTT) ;
- faire parler du vélo et développer la pratique afin de recruter de nouveaux licenciés.

Supports de communication :

- lancement du site Internet vitrine Terre de Vélo décliné en trois sites Internet dédiés (un pour chaque discipline) sur lesquels sont affichés les programmes, les résultats, la présentation de l'événement, les actualités et la billetterie ;
- création de vidéos pour la communication des réseaux sociaux ;
- lancement des réseaux sociaux dédiés aux disciplines avec contenus exclusifs et animation de jeux-concours qui permettront de faire gagner des places ;
- lancement de campagnes digitales de notoriété (une campagne Terre de Vélo et trois campagnes dédiées) visant à promouvoir les sites et les billetteries.

Des actions sont également menées auprès des départements et des régions accueillant ces événements, mais aussi avec le COJO afin de les valoriser.

Le service marketing et communication a par ailleurs déployé une promotion événementielle au travers des actions suivantes :

- mise en place par le département des Yvelines d'un village exposant ouvert au grand public les 5 et 6 mars à Mantes-la-Ville, ville de départ de l'édition 2022 du Paris-Nice ;
- organisation de l'opération « Trouve ton sport » par le département des Yvelines qui se déroulera le 30 avril 2022 au vélodrome national.

D'autres actions sont en cours ; elles seront détaillées lors d'un prochain Bureau Exécutif.

Enfin, la campagne de communication concernant les Championnats de France Route qui se dérouleront à Cholet a été lancée le mercredi 16 mars 2022 avec :

- un visuel officiel ;
- un communiqué de Presse à J-100 ;
- un dossier de Presse ;
- un teaser vidéo ;
- un site Internet dédié : [www.franceroute.fr](http://www.franceroute.fr)

Ludivine DESMONTS-MORNET aborde ensuite le système d'invitation de la Fédération qu'il conviendrait d'améliorer pour les raisons suivantes :

- les invitations aux événements sont gérées de manière manuelle et concernent des populations diverses : VIP, journalistes, partenaires, anciens sportifs, collectivités, etc. ;
- la gestion est pilotée par le service communication, mais le système est alimenté par de nombreux services ;
- le manque de visibilité sur les réponses en amont de l'événement est notable, ainsi que le manque de traçabilité à l'issue de l'événement.

Pour pallier ces inconvénients, il est proposé de tester une plateforme lors des Championnats de France de Cholet qui présenterait l'événement et permettrait de disposer :

- d'un fichier d'invités global et commun, facilement mis à jour ;
- d'un formulaire d'inscription pour suivre les réponses des invités ;
- d'un site Internet dédié pour les invités et regroupant toutes les informations pratiques ;
- d'un système « Master » pour Cholet puis des duplications pour les autres événements.

Un appel d'offres a été lancé pour cet outil dont le coût s'élèverait à environ à 8 000 euros hors-taxes pour 2022. Il est proposé de le financer sur le projet de mandat, dans la mesure où il renforcerait la digitalisation de la FFC et améliorerait l'expérience client lors des événements fédéraux.

Le Président ajoute que l'utilisation d'un tel outil permettrait une maîtrise des données en évitant les doublons et les oublis.

Il soumet aux membres du Bureau Exécutif la proposition concernant l'utilisation d'une plateforme dédiée à la gestion des invitations.

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

Ludivine DESMONTS-MORNET informe du lancement des comptes spécialisés des réseaux sociaux par discipline et dont les objectifs sont énoncés comme suit :

- toucher les communautés VTT et BMX ;
- renforcer la communication fédérale auprès des fans et des pratiquants ;
- faire vivre les coulisses de ces disciplines ;
- valoriser les athlètes fédéraux auprès d'un public captif ;
- faire mieux connaître les événements fédéraux et mettre en avant les organisateurs ;

- intéresser de potentiels nouveaux partenaires.

Ainsi les comptes France BMX et France VTT ont été lancés respectivement le 18 et le 25 février 2022 sur Instagram et Facebook. Les retours, notamment ceux des athlètes, sont d'ores et déjà très positifs.

Enfin, s'agissant de la plateforme VOD (prévue dans le budget de l'année 2022), un contrat a été signé avec MY TV CHAIN, plateforme de SPORT EN FRANCE pour le CNOSF, et son lancement devrait intervenir avant l'été.

## **VI. COMMISSIONS**

### **1. Piste**

Yannick POUHEY déclare que la Commission Nationale Piste a développé deux projets de labellisation.

Pour rappel, la labellisation apporte aux clubs et aux autres structures une reconnaissance notable dans la mesure où elle valorise leur image et leur représentation locale en renforçant leur notoriété et en confirmant la qualité de leurs prestations. En outre, elle facilite la recherche de partenariats. Toutefois, son principal objectif est d'encadrer, de structurer, d'accompagner et de développer des équipes.

La volonté de la Commission Nationale est de permettre à la discipline de la Piste de prendre un nouvel essor et d'être reconnue comme une discipline à part entière et non comme une discipline support. Aussi a-t-elle défini deux types de labels : la labellisation Team Piste Formation dédiée aux jeunes cyclistes et la labellisation Team Nationale Piste Élite.

S'agissant de la labellisation Team Piste Formation, les critères constitutifs sont les suivants :

Durée : deux ans.

Structures concernées : clubs et Comités Départementaux.

Composition de l'équipe : six athlètes minimum répartis comme suit :

- Femmes et/ou Hommes ;
- Catégories Minimales, Cadet(te)s, Juniors ;
- deux catégories représentées à minima ;
- une Féminine minimum lors de la deuxième demande de labellisation (troisième année).

Il ne sera pas admis de modifications ou d'ajouts d'effectifs en dehors des périodes de labellisation.

Encadrement : un cadre technique responsable, licencié FFC titulaire du diplôme suivant à minima : éducateur Fédéral Route/Piste.



### Contreparties à la labellisation :

- une formation continue de deux jours pour un encadrant de la structure ou un tarif préférentiel pour suivre une formation Entraîneur Fédéral Piste (si les conditions requises pour suivre cette formation sont respectées) ;
- Mémento Piste « Guide de formation du/de la Pistard(e) » fourni lors de la première labellisation ;
- un stage d'une journée avec l'encadrement DTN pour l'encadrant de la Team (dates et lieux fixés par la DTN) ;
- espace pour les structures Team Piste Formation disponible sur les épreuves de Coupe de France (hors épreuves avec sélections régionales) ;
- 20 points supplémentaires sur le classement des N Féminines Route seront attribués pour toutes les équipes N ayant une Team labellisée Piste (Formation ou Nationale Élite) ou ayant une athlète faisant partie d'une Team labellisée Piste.

### Outils de communication proposés :

- mise à disposition d'un logo pouvant être posé sur différents supports (ex. : maillots, véhicules, etc.) ;
- mise en place d'une communication dédiée à l'actualité des Teams Piste, via le site et les réseaux sociaux de la FFC ;
- présence des effectifs des Teams sur le site Internet de la FFC ;
- classement des Teams Piste Formation en fin de saison.

### Obligations sportives :

- organisation d'une journée d'actions de féminisation sur piste chaque année de labellisation (possibilité de se réunir à plusieurs Teams pour la mise en œuvre de plus grandes actions) : journée de promotion, détection, stage, journée 100 % filles ;
- participation à une manche à minima de Coupe de France Fenioux Piste ;
- participation aux Championnats Régionaux ;
- participation aux Championnats Départementaux.

Un classement des Teams Piste Formation sera réalisé en fin de saison et un trophée récompensera les trois meilleures Teams Piste Formation.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Piste relative à la création de la labellisation Team Piste Formation.

*La proposition de la Commission Nationale visant à créer une labellisation Team Piste Formation est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Yannick POUHEY poursuit avec le projet de labellisation Team Nationale Piste Élite et les critères afférents :

Durée : un an.

Structures concernées :

- clubs ;
- équipes UCI françaises ;
- Ententes de clubs appartenant à la même région.

*Les équipes professionnelles françaises Féminines ainsi que les équipes UCI française seront automatiquement labellisées Team Nationale Piste Élite si celles-ci respectent les droits et devoirs du cahier des charges d'une Team Nationale Piste Élite et si elles en font la demande Il ne sera pas admis de modifications ou d'ajouts d'effectifs en dehors des périodes de labellisation.*

Composition de l'équipe : quatre athlètes minimum répartis comme suit :

- Femmes et/ou Hommes ;
- nationalité française ou étrangère, licencié(e) à la FFC ou faisant partie d'une équipe professionnelle ou équipe UCI féminine ;
- Élite (1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie) ;
- athlètes appartenant à une équipe N Route, Professionnelle ou de club Route\* ;
- Juniors 2 listé(e)s DTN\*\*.

*\*Accord signé par les structures (Présidents ou Manager pour les équipes Professionnelles) à fournir lors de la candidature.*

*\*\*Attestation DTN à fournir lors de la remise de dossier de candidature.*

Encadrement : un cadre technique responsable, licencié FFC titulaire du diplôme suivant : entraîneur Fédéral Piste.

Contreparties de la labellisation :

- une formation continue de deux jours pour un encadrant de la structure ou un tarif préférentiel pour suivre une formation Entraîneur Fédéral Piste (si les conditions requises pour suivre cette formation sont respectées) ;
- Mémento Piste « Guide de formation du/de la Pistard(e) » fourni lors de la première labellisation ;
- un espace pour les structures Team Nationale Piste Élite disponible sur les épreuves nationales (Coupes de France, Championnats de France) ;
- possibilité de participation aux épreuves par équipes des Championnats de France Piste au titre de Team ;

- possibilité pour les Juniors Hommes et Femmes faisant partie d'une Team Nationale Piste Élite de participer aux épreuves de Poursuite par équipes Élite Hommes et Femmes et d'Américaine Femmes sous les couleurs de sa Team aux Championnats de France Piste ;
- 20 points supplémentaires sur le classement des N Féminines Route seront attribués pour toutes les équipes N ayant une Team labellisée Piste (Formation ou Nationale Élite) ou ayant une athlète faisant partie d'une Team labellisée Piste.

#### Outils de communication proposés :

- mise à disposition d'un logo pouvant être posé sur différents supports (ex. : maillots, véhicules, etc.) ;
- mise en place d'une communication dédiée à l'actualité des Teams Piste, via le site et les réseaux sociaux de la FFC ;
- présence des effectifs des Teams sur le site Internet de la FFC ;
- classement des Teams Piste Nationales Élite en fin de saison : un classement Scratch ainsi qu'un Trophée remis par type de Teams (Masculin, Féminin et Mixte).

#### Obligations sportives :

- participation à la Coupe de France Fenioux Piste\* ;
- participation aux Championnats de France Piste Élite et Avenir\*.

*\*Des dérogations pourront être accordées en cas de sélection en Équipe de France pour des épreuves internationales.*

Un classement Scratch des Teams Piste Nationales Élite sera réalisé et un trophée récompensera la meilleure Team Masculine, Féminine ainsi que Mixte. À noter que la définition du barème de points est en cours.

Dans une volonté d'accélérer la féminisation de la discipline, la Commission Nationale Piste a mis en place un bonus - qui sera attribué aux Teams ayant au minimum une féminine participant à au moins une épreuve comptant pour le classement des Teams Piste Formation. Dans le cas où une équipe aurait plus d'une féminine, le bonus attribué ne serait ni augmenté ni cumulable.

Le Président fait valoir que ce projet de labellisation a pour objectif de dynamiser la discipline au travers de l'arrivée de nouvelles structures, y compris féminines. Pour autant, à l'instar de toutes les réformes, il conviendra de suivre son évolution, voire d'y apporter des aménagements si nécessaire.

Il met aux voix la proposition de la Commission Nationale Piste relative à la création de la labellisation Team Nationale Piste Élite.

*La proposition de la Commission Nationale visant à créer une labellisation Team Nationale Piste Élite est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

## 2. BMX

Sylvain DUPLOYER annonce que la Commission Nationale a émis un avis favorable concernant la demande de labellisation de l'équipe Avenir BMX Bourgogne Franche-Comté. Ce dossier étant arrivé en dehors des délais, il sera par conséquent pénalisé de 120 points.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la demande de labellisation de l'équipe Avenir BMX Bourgogne Franche-Comté.

*La demande de labellisation de l'équipe Avenir BMX Bourgogne Franche-Comté est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

## 3. Route

Marc TILLY indique que la Commission Nationale a souhaité apporter des précisions quant à la participation aux compétitions fédérales de coureurs français 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie appartenant à des structures continentales étrangères Route ou à des équipes professionnelles UCI Cyclo-cross afin que les organisateurs et le corps arbitral puissent bénéficier d'une meilleure lisibilité.

Nicolas ANDRÉ confirme que la Commission Nationale a œuvré à la création d'un tableau général et synthétique récapitulant tous les types de structures, tous les codes épreuves, les titres d'épreuves (Hommes, Juniors, Femmes) et les possibilités de participation.

Le Président relève la clarté du format adopté par la Commission Nationale qui permet de regrouper toutes les informations nécessaires aux organisateurs et au corps arbitral.

Nicolas ANDRÉ détaille ensuite quelques précisions réglementaires que souhaite apporter la Commission Nationale :

1 – Participation Championnats régionaux :

Proposition 1 : les coureurs français 1<sup>re</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie appartenant aux structures continentales étrangères Route n'auront plus accès aux championnats régionaux.

☞ Décision à prendre étant donné que les coureurs appartenant à des structures Continentales étrangères Route n'ont plus accès aux Championnats de France Route (Professionnels et Amateurs). Une exception est réalisée pour les équipes professionnelles UCI CX pouvant participer aux Championnats de France amateurs.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la demande de retrait de cette possibilité aux coureurs concernés du fait de leur structure d'appartenance.

*La demande de retrait de l'accès aux championnats régionaux sur route pour les concernés est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Proposition 2 : Retirer la possibilité actuelle aux coureurs Élite professionnels de participer aux championnats régionaux.

Xavier JAN souligne que cette disposition est évidente, car aucun employeur ne permettrait à ces coureurs d'y participer en raison des risques et du calendrier, sans compter que cela ne fait pas sens d'évoluer dans cette épreuve.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la demande de retrait de cette possibilité aux coureurs professionnels de participer aux championnats régionaux.

*La demande de retrait de l'accès aux championnats régionaux sur route pour les coureurs professionnels sur route est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

## 2 - Sélections régionales :

➡ Décision à prendre compte tenu des usages afin de clarifier ce point de réglementation :

– ces coureurs peuvent intégrer des sélections nationales ;

– ces coureurs ne peuvent pas être membres d'une sélection régionale, sauf si cette dernière participe à une épreuve internationale.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif ces dispositions pour les sélections régionales.

Cette disposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

## 3 – Participation Calendriers régionaux :

➡ Décision à prendre sur les coureurs français 1<sup>re</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie appartenant aux structures continentales étrangères Route et Équipes professionnelles UCI CX.

Proposition 1 : coureurs de structures continentales étrangères Route peuvent-ils participer aux épreuves du calendrier régional ?

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif cette condition de participation aux épreuves du calendrier régional.

La décision est de ne pas autoriser la participation des coureurs de structures continentales étrangères Route (c'est la structure qui prévaut au club, car au sein de la même discipline), et ce, à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Proposition 2 : Coureurs des équipes professionnelles UCI CX et équipes UCI CX\* :

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif cette condition de participation aux épreuves du calendrier régional.

La décision adoptée à l'unanimité est d'autoriser la participation des coureurs équipes professionnelles UCI CX et équipes UCI CX, au regard de la saisonnalité des deux disciplines (préparation à la Route par le CX et inversement), aux épreuves du calendrier régional sous le maillot du club ou de l'équipe professionnelle UCI CX ou équipe UCI CX (structure engageante).

N. B. Rappel de la réglementation UCI CX qui autorise une exception à ces coureurs\* à participer aux épreuves Classe 1, Classe 2, etc. = considérés au même niveau qu'une équipe continentale Route UCI

## VII. FINANCES

Gilles DA COSTA déclare que la situation du suivi budgétaire s'annonce satisfaisante.

Christophe XHONNEUX poursuit en indiquant que le réalisé au 31 janvier 2022 s'établit à -110 000 euros et qu'il est supérieur de 681 000 euros par rapport au résultat cumulé attendu au budget. Cette légère avance s'explique principalement par des charges inférieures aux prévisions, 3 540 000 euros versus 4 203 000 euros. Les principaux écarts concernent les services généraux et la vie associative (431 000 euros) ainsi que la DTN (153 000 euros).

Il détaille ensuite les différents éléments budgétaires comme suit :

Services généraux : les économies constatées sont calendaires à hauteur d'au moins 239 000 euros et se répartissent de la façon suivante :

- sur les assurances, le réel actuel ne tient pas encore compte de la hausse de tarif et de la régularisation à venir sur le nombre de licenciés (écart de 115 000 euros) ;
- les Championnats de France outre-mer ont été positionnés en janvier sur la mensualisation du budget, mais auront lieu finalement en juin (écart de 50 000 euros) ;
- l'enveloppe additionnelle « Tous en selle pour 2024 » (215 000 euros sur l'année) qui doit être répartie en fonction des projets soumis au Bureau Exécutif génère pour l'instant mécaniquement un écart favorable puisqu'à ce stade elle n'est pas attribuée (écart de 53 000 euros) ;
- une sous-consommation sur les postes honoraires d'avocats, mais les comptabilisations ne sont pas linéaires. Ces postes ne sont généralement pas en économie en fin d'exercice (écart de 21 000 euros).

À noter que certains écarts favorables sont par contre acquis, tels que le litige Allianz qui est soldé et qui a généré un versement de 108 000 euros constaté en produits exceptionnels et une provision de 14 000 euros sur le Comité Nouvelle-Calédonie qui a été reprise, car elle était devenue sans objet.

Vie Fédérale : les centres de coûts sont parfaitement en ligne avec les prévisions budgétaires. Toutefois, une alerte est émise concernant la Commission Corps arbitral et la Commission BMX Race dont les niveaux cumulés étaient particulièrement élevés à fin janvier.

DTN : le bonus constaté de 153 000 euros est notamment de à la hausse des indemnités CTS relatives à l'arrivée d'un directeur de la cellule olympique, de primes olympiques. Toutefois, cette hausse devrait être compensée par l'enveloppe Plan de performance olympique de l'ANS. À noter en outre une avance sur les parties frais généraux et développement. Pour ce qui est de la Performance, des charges

inférieures de 91 000 euros au budget : toutes les filières sont en économie sauf le programme de Relève (6 000 euros en dépassement).

DAS : l'écart favorable de 47 000 euros provient principalement pour 21 000 euros des frais de structure et des Championnats de France de Cyclo-cross.

France Cyclisme : une économie de 20 000 euros est constatée, principalement sur la fabrication et l'impression.

Gilles DA COSTA rappelle que le contrat d'assurance a été prolongé pour un an par voie d'avenant et qu'un nouveau contrat devra être souscrit en 2022. Il conviendra d'attribuer ce nouveau contrat lors du Bureau Exécutif du mois de juillet afin que les processus relatifs aux licences puissent être engagés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Christophe LAVERGNE ajoute que le cahier des charges sera mis à jour au regard de la sinistralité globale des cinq dernières années et présenté lors du prochain Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA signale que le climat des affaires est plus dégradé en 2022 qu'en 2021, climat qui ne manquera pas d'être affecté par la situation géopolitique actuelle. Conséquemment, il est fort probable que ce contexte ait une incidence négative sur la tarification des licences en raison de l'intégration de la quote-part assurance. Dès lors, il conviendra de mener une réflexion sur une différenciation des tarifs tout en conservant une couverture assurantielle parfaitement adaptée aux clubs et aux licenciés ainsi qu'aux enjeux de sécurité.

Le sujet des contributions au cyclisme ultramarin est ensuite abordé. À l'issue du Congrès de Guéret et du Conseil de l'outre-mer, des propositions pour 2021 et 2022 ont été stabilisées. Par conséquent, la mise en paiement de l'année 2021 pourra être effectuée, tandis que l'année 2022 sera mise en perspective.

S'agissant du mécénat ASO, il est rappelé qu'une enveloppe de 220 000 euros a été fléchée en direction des Comités Régionaux. À la suite d'une concertation avec Thierry BEDOS, DTN Adjoint chargé du développement territorial, il a été décidé d'adopter le principe suivant : une dotation fixe sera attribuée en fonction des caractéristiques des comités sur des bases de pourcentages déjà établis et relevant de l'année 2019, et une dotation variable sera totalement dédiée aux Savoir rouler à vélo avec en ligne de mire l'illustration de la stratégie RSE souhaitée par ASO.

Le Président salue le travail réalisé par Thierry BEDOS concernant la politique emploi.

Gilles DA COSTA suggère que le versement de la subvention ASO aux Comités Régionaux soit conditionné à la présentation du bilan de l'année N-1 dans la mesure où la Fédération doit effectuer des restitutions auprès du mécène. Aussi est-il essentiel qu'elle respecte ses engagements.

Yannick POUHEY confirme la nécessité de conditionner cette subvention à la présentation du bilan N-1.

Gilles DA COSTA aborde ensuite le système de facturation des épreuves et rappelle que celui-ci a été modifié en raison de la crise sanitaire, puisque la Fédération émettait les factures dès lors que les épreuves étaient confirmées et non plus un mois avant.

Au vu de la reprise totale de l'activité sportive, il est proposé de revenir à la disposition qui prévalait avant la crise pandémique, à savoir la facturation des épreuves un mois avant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le Président met aux voix la proposition de Gilles DA COSTA visant à facturer les épreuves un mois avant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

*La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Gilles DA COSTA annonce que Sylvain DUPLOYER a fait réaliser les différents diagnostics des locaux de Montry afin que l'acte de vente puisse être établi.

Enfin, s'agissant des prêts relatifs à l'acquisition des véhicules utilitaires, les discussions se poursuivent.

### **VIII. RETOUR SUR LE CONGRÈS FÉDÉRAL DE GUÉRET**

Yannick POUHEY tient à saluer l'organisation de qualité et le parfait respect des horaires du Congrès fédéral qui s'est tenu le 27 février. Ce fut un événement d'une belle facture avec des ateliers qui se sont déroulés dans une ambiance très constructive. À noter également le grand succès de la démonstration de Polo-vélo qui a réuni un public nombreux.

Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales aux salariés ainsi qu'à tous les acteurs locaux qui ont œuvré de concert à l'organisation du Congrès. Il remercie également très sincèrement Alain MENUT (Creuse Oxygène) et les équipes de Guéret pour leur précieuse implication et leur chaleureux accueil.

Yannick POUHEY aborde la réforme des licences présentée au Congrès lors d'un atelier et dont les grands principes ont recueilli un assez large consensus.

Il rappelle que ladite réforme sera mise en œuvre le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Par conséquent, il importe d'établir une méthode et de définir des échéances précises avec diligence. Une séance du Conseil Fédéral entièrement dédiée à ce sujet spécifique devra probablement être organisée.

Le Président confirme que le travail à effectuer dans des délais particulièrement contraints est considérable. Aussi est-il primordial qu'une parfaite organisation soit de mise.

Pour ce faire, les étapes proposées sont les suivantes :

- organisation d'une visioconférence avec le groupe de travail dédié à la réforme des licences afin de définir les différentes échéances ;
- prise en main du dossier par les commissions de toutes les disciplines afin qu'elles étudient l'adéquation des aspects réglementaires en vue de la mise en œuvre de la réforme. Cette étape sera coordonnée par Yannick POUHEY ;
- mise en place d'une communication impliquant la définition d'une terminologie pour que le Conseil Fédéral puisse se prononcer sur les appellations, ainsi que la redéfinition des blocs actuels ;



- intégration des différents éléments dans le système informatique ;
- étude de la tarification avec simulations en vue d'une présentation des arbitrages au Conseil Fédéral.

Ces différentes étapes se dérouleront en lien étroit avec le groupe de travail dédié à la réforme des licences.

## **IX. ÉPREUVES OFFICIELLES**

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2022 et 2023 :

### **2022**

#### **VTT**

Coupe de France XC

- La Devoluy, du 12 au 14 août 2022.

#### **Piste**

Championnats de France demi-fond

- Commercy, le 2 juillet 2022.

#### **Cyclisme en salle**

Championnats de France artistique et cycle

- Geispolsheim, les 26 et 27 mars 2022.

Championnats de France Minimes et Élites

- Dorlisheim, les 8 et 9 octobre 2022.

#### **Cyclisme Jeunesse**

Coupe de France Cadets/Cadettes Finale Route

- Montpinchon, les 6 et 7 août 2022.

#### **TFJC**

- Grand Champ, du 8 au 10 juillet 2022 (sous réserve de l'adoption lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2022).

#### **Route**

Championnats de France de l'Avenir

- Saint-Hilaire-du-Harcouët/Saint-Martin-de-Landelles, du 9 au 13 août 2022.

### **2023**

## **BMX**

### Coupe de France

- Trégueux, date à confirmer.

### Challenge France Nord-Est

- Calais, date à confirmer.

### Challenge France Nord-Ouest

- Saint-Brieuc, date à confirmer.

## **Cyclo-cross**

### Coupe du Monde UCI 2022-2023

- Besançon, le 29 janvier 2023 (sous réserve de réception du contrat signé par toutes les parties).

### Championnats de France Élite 2022-2023

- Bagnoles de l'Orne, les 14 et 15 janvier 2023.

*Les attributions 2022 et 2023 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.*

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

Yannick POUHEY donne lecture des demandes d'homologation de records pour l'année 2021 :

*« Homologation du record d'Enzo LECLERC réalisé le 8 août 2021 sur le vélodrome de Bourges dans la catégorie Cadet de l'épreuve du 200 m départ lancé lors des Championnats de France Piste Élite et Avenir 2021. L'ancien record était de 10''864, détenu par Julien PALMA le 29 juillet 2009 sur le vélodrome de Baie-Mahault (Guadeloupe).*

*La performance réalisée par Enzo LECLERC est de 10''788. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite. »*

\*\*\*

*« Homologation du record de Enzo LECLERC réalisé le 13 août 2021 sur le vélodrome de Bourges dans la catégorie Cadet de l'épreuve du 500 m départ arrêté lors des Championnats de France Piste Élite et Avenir 2021. L'ancien record était de 34''315, détenu par Mathieu GOURGUECHON le 15 août 2019 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

*La performance réalisée par Enzo LECLERC est de 32''935. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite. »*

\*\*\*

*« Homologation du record de Lilou LEDEME réalisé le 8 août 2021 sur le vélodrome de Bourges dans la catégorie Cadette de l'épreuve du 200 m départ lancé lors des Championnats de France Piste Élite et Avenir 2021. L'ancien record était de 12"263, détenu par Mathilde GROS le 7 juillet 2015 sur le vélodrome de Hyères.*

*La performance réalisée par Lilou LEDEME est de 12"235. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite. »*

\*\*\*

*« Homologation du record de Eddy LE HUITOUZE réalisé le 7 août 2021 sur le vélodrome de Bourges dans la catégorie Junior de l'épreuve de la Poursuite individuelle lors des Championnats de France Piste Élite et Avenir 2021. L'ancien record était de 3'18"882, détenu par Florian PARDON le 17 août 2018 sur le vélodrome d'Aigle (Suisse).*

*La performance réalisée par Eddy LE HUITOUZE est de 3'12"377. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite. »*

\*\*\*

*« Homologation du record de Clémence CHÉREAU réalisé le 7 août 2021 sur le vélodrome de Bourges dans la catégorie Cadette de l'épreuve de la Poursuite individuelle lors des Championnats de France Piste Élite et Avenir 2021. L'ancien record était de 2'29"816, détenu par Valentine FORTIN le 26 septembre 2015 sur le vélodrome de Bourges.*

*La performance réalisée par Clémence CHÉREAU est de 2'29"481. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite. »*

Le Président soumet au vote les cinq demandes d'homologation suscitées.

*Les cinq demandes d'homologation sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.**

**La prochaine réunion est prévue le jeudi 14 avril 2022.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUHEY**